



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/17034  
15 mars 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU  
REPRESENTANT ADJOINT DU PEROU AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu du Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 14 mars 1985, indiquant que M. Ricardo V. Luna Mendoza a été nommé représentant adjoint du Pérou au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----

